



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télé. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 décembre 2022, la résolution portant le numéro 22-12-482, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 910-22 (AM-108) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Modification aux délimitations des zones 433-RB et 444-CB pour créer la zone 445-IA et y permettre le sous-groupe « Établissement para-industriels » – 1838 et 1840, route du Carrefour et 7, rue des Pins.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais a certifié que le règlement d'urbanisme portant le numéro 910-22 (AM-108) est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de ladite MRC, et ce, tel qu'indiqué dans la résolution portant le numéro 23-01-012, adoptée par le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lors de la séance tenue le 19 janvier 2023.

AVIS EST EN OUTRE DONNÉ QUE LE RÈGLEMENT D'URBANISME PORTANT LE NUMÉRO 910-22 (AM-108) EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 31 JANVIER 2023, DATE DE LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

FAIT à Val-des-Monts ce dixième jour de février DEUX MILLE VINGT-TROIS.

La Greffière-trésorière et
Directrice générale,

Patricia Fillet